



Le Parti démocrate d'Azerbaïdjan (ADP) (Azərbaycan Demokrat Partiyası)

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

1. Un contexte politique et juridique peu propice aux partis d'opposition	3
1.1. Un contexte politique défavorable aux partis d'opposition.....	3
1.2. Un cadre juridique restrictif	3
2. Le Parti démocrate d'Azerbaïdjan.....	4
2.1. Les dirigeants du parti	4
2.2. Un parti d'opposition dans la ligne de mire des autorités	7
Bibliographie	9

1. Un contexte politique et juridique peu propice aux partis d'opposition

1.1. Un contexte politique défavorable aux partis d'opposition

Après la proclamation de son indépendance en août 1991, l'Azerbaïdjan est dirigée par Ayaz MOUTALIBOV, secrétaire du Parti communiste azerbaïdjanais. En juin 1992, le chef du Front populaire d'Azerbaïdjan, Aboulfaz ELTCHIBEY, lui succède. Toutefois, en juin 1993, le contexte de crise et d'instabilité qui règne dans le pays provoque le renversement du parti au pouvoir. Ancien dirigeant soviétique, Heydar ALIEYEV devient le nouveau président du pays. A sa mort en 2003, son fils, **Ilham ALIYEV**, lui succède. Réélu en 2008 et 2013 (avec respectivement 85% et 90% des voix), il est l'actuel président d'Azerbaïdjan¹.

La vie politique azerbaïdjanaise est caractérisée par la présence d'un parti politique majoritaire tout puissant (le Parti Nouveau Azerbaïdjan, *Yeni Azərbaycan Partiyası* – YAP), qui détient la majorité des pouvoirs et qui est confronté à une opposition faible et peu unie².

Par ailleurs, les observateurs internationaux relèvent que les élections qui se déroulent en Azerbaïdjan sont loin de satisfaire les normes internationales. En effet, lors des présidentielles de 2013 notamment, l'OSCE a observé que 58 % des bureaux de vote présentaient des irrégularités. Le contexte des élections se caractérise par la multiplication des arrestations et des intimidations envers les militants d'opposition, des restrictions envers les médias, et des violations de certains droits tels que la liberté de rassemblement et la liberté d'association³.

1.2. Un cadre juridique restrictif

L'opposition politique est muselée par un encadrement législatif restrictif et des conditions d'exercice très difficiles. Le cadre juridique des partis politiques est fixé par la loi dite « *Law on political parties of the Republic of Azerbaijan* »⁴, adoptée le 3 juin 1992. Selon les dispositions de l'article 14, tout parti politique est dans l'obligation de procéder à son enregistrement auprès de l'autorité publique compétente, à savoir l'exécutif. L'enregistrement peut être refusé, et chaque modification de la Charte constitutive du parti doit être soumise à l'autorité en charge de l'enregistrement⁵.

Les conditions de financement des partis sont strictes : la loi interdit tout financement extérieur, que ce soit de l'étranger, d'une collectivité, d'une organisation religieuse ou d'un donneur anonyme⁶. Par ailleurs, toute participation à une réunion ou un rassemblement interdit par la loi est punie de 2 ans de prison d'après l'article 169 du Code Pénal (suite à un amendement entré en vigueur en janvier 2013). Cette peine est alourdie d'un an d'emprisonnement en cas d'organisation ou de participation à des activités

¹ DIDR, Fiche technique pays, *Azerbaïdjan*, OFPRA, 12/2010, p. 4-5

² Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), *Azerbaïdjan : Durcissement d'un pouvoir corrompu à l'approche des élections présidentielles d'octobre 2013*, 21/03/2013

³ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *World Report 2014: Azerbaijan*, 2014

⁴ European Commission For Democracy Through Law (Venice Commission), *Law on Political Parties of the Republic of Azerbaijan, adopted on 3 June 1992*, 2/06/2004

⁵ DIDR, Note de synthèse, *Azerbaïdjan : Le Front populaire et le Parti social-démocrate*, OFPRA, 19/08/2014, p.1

⁶ ALIEVA Leila, *Political Party Regulation in the Republic of Azerbaijan*, Center for National and International Studies, 01/2012

qui constituent une désobéissance aux forces de l'ordre ou si elles causent un trouble à l'activité courante du trafic routier, des affaires ou des entreprises⁷.

Dans ce cadre, l'opposition évolue dans un contexte peu favorable à sa participation à la vie politique azerbaïdjanaise. De plus, en raison d'une forte personnalisation des partis politiques, l'opposition reste fragmentée et incapable de s'unir. Les seuls cas d'union se sont soldés par des échecs du fait des restrictions et des pratiques frauduleuses qui existent lors des élections⁸. L'arme principale des partis d'opposition est le boycott, coutume très répandue dans la vie politique azerbaïdjanaise (notamment pour les municipales de 2004, les législatives de 2005 et les présidentielles de 2008).

2. Le Parti démocrate d'Azerbaïdjan

Le Parti démocrate d'Azerbaïdjan (*Azerbaijan Democratic Party* en anglais et *Azərbaycan Demokrat Partiyası* en azerbaïdjanais - ADP) est un parti d'opposition azerbaïdjanais⁹ qui a été fondé en 1993 par Sardar JALALOGLU (aussi connu sous le nom de Sardar MAMEDOV)¹⁰. Il ne doit pas être confondu avec le Parti Démocratique Azerbaïdjanais (*Azərbaycan Demokrat Firqəsi* en azerbaïdjanais – ADF).

2.1. Les dirigeants du parti

L'ADP repose sur deux figures emblématiques : Sardar MAMEDOV/JALALOGLU et Rasul GULIYEV.

2.1.1. Sardar JALALOGLU/MAMEDOV : la figure stable du parti

Né en 1947 dans l'actuelle région du Nakhitchevan, médecin de formation engagé dans la lutte pour l'indépendance de l'Azerbaïdjan, Sardar MAMEDOV/JALALOGLU est un des leaders du Parti Démocrate d'Azerbaïdjan depuis sa fondation¹¹.

Successivement **secrétaire général, vice-président puis dirigeant du parti**, Sardar MAMEDOV/JALALOGLU se distingue des autres leaders de partis d'opposition azerbaïdjanais en défendant une vision unificatrice de l'opposition face au parti au pouvoir. En 2012, il déclare : « *les partis ayant la même idéologie et dont seul le nom diffère devraient s'unir* »¹². Il prône ainsi la limitation du nombre de partis azerbaïdjanais à quatre (parti libéral, un parti national démocratique, un parti social-démocrate et un parti islamique démocrate), de manière à simplifier la vie politique azerbaïdjanaise¹³.

⁷ AMNESTY INTERNATIONAL, *Downward spiral: continuing crackdown on freedoms in Azerbaijan*, 10/2013, 30p.

⁸ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan Elections and After*, Human Rights Watch Briefing Paper, 18/11/2005, 6 p

⁹ Informations sur deux autres partis d'opposition, voir : DIDR, Note de synthèse, *Azerbaïdjan : Le Front populaire et le Parti social-démocrate*, OFPRA, 19/08/2014, 7 p.

¹⁰ OFPRA, avec la participation du CRR, *Azerbaijan et Arménie : Rapport de mission du 19 juin au 22 juillet 2006*, 01/04/2007, p. 33

¹¹ *Ibid.*

¹² Trad. DIDR [anglais] de "*Parties with a common ideology which differs only by name, should unite*" from Trend, "Head of Azerbaijani opposition party seeks a common ideology", 19/01/2012

¹³ Trend, "Head of Azerbaijani opposition party seeks a common ideology", 19/01/2012

Dès 1997, l'ADP fusionne avec le Parti des Réformes démocratiques, alors dirigé par **Ilyas ISMAÏLOV**¹⁴, qui deviendra le co-président de l'ADP avec Rasul GULIYEV.

Lors des législatives de 2005, **trois partis d'opposition s'unissent** : le Front populaire azerbaïdjanais, le Parti Müsavat et le Parti démocrate d'Azerbaïdjan, formant la coalition *Azadliq*¹⁵. Toutefois, en raison du climat de fraude, de corruption et de violence, la coalition est loin de connaître un succès : elle gagne seulement 9 sièges sur un total de 125 (dont un seul pour l'ADP)¹⁶.

Toutefois, cela n'empêche pas Sardar JALALOGLU d'exprimer à nouveau le souhait de voir s'établir une union entre les partis d'opposition, notamment avant les présidentielles de 2013, de manière à présenter un seul candidat face au YAP¹⁷. L'idée ne reste pas lettre morte : une union, appelée *Conseil National des Forces Démocratiques*, est mise en place à l'approche des présidentielles. Destinée à former une coalition entre les partis d'opposition et à présenter un seul candidat aux élections¹⁸, elle réunit une vingtaine de partis, incluant l'ADP, le Front populaire d'Azerbaïdjan, le Parti de la Société ouverte¹⁹ et le Parti Müsavat. En juin 2013, la coalition annonce la candidature de Rustam IBRAGIMBEKOV, un écrivain de renommée internationale. Toutefois, craignant le rejet de sa candidature de la part de la Commission électorale du fait de sa double nationalité²⁰, la coalition décide finalement de présenter la candidature de Jamil HASANLI, un professeur d'histoire²¹. Aux élections, ce dernier arrive second, avec un score de 5,53 %, très loin derrière celui du président sortant, Ilham ALIYEV, qui obtient 84,54 % des voix²².

En parallèle, Sardar JALALOGLU s'attache, depuis des années, à **dénoncer les restrictions et le climat de fraude qui pèsent sur l'opposition** en général. A l'approche des présidentielles de 2008 notamment, le Parti décide de ne participer en aucune manière aux élections en réaction aux pratiques frauduleuses²³. Lors des élections de 2013, Sardar JALALOGLU pointe publiquement du doigt les pratiques irrégulières qui polluent les scrutins et ses résultats telles que la technique dite du « carrousel », qui consiste à faire voter des mêmes individus à différents endroits²⁴.

2.1.2. Rasul GULIYEV : un leader au parcours mouvementé

Né en 1947 dans l'actuelle région du Nakhitchevan, ingénieur de formation, Rasul GULIYEV débute sa carrière politique en tant que député au sein de l'Assemblée soviétique de Baku puis au sein du « Soviet suprême » de l'Union soviétique en 1990. Brièvement nommé vice-président de mai à novembre 1993, il devient ensuite le porte-

¹⁴ OFPRA, avec la participation du CRR, *Azerbaïdjan et Arménie : Rapport de mission du 19 juin au 22 juillet 2006*, 01/04/2007, p. 33

¹⁵ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan Elections and After*, Human Rights Watch Briefing Paper, 18/11/2005, 6 p.

¹⁶ International-Parliamentary Union, *AZERBAIJAN – Milli Mejlis (National Assembly), Election in 2005*, 2005

¹⁷ Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "Azerbaijani Opposition Plans New Wave Of Protests", 30/07/2012

¹⁸ Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "Azerbaijan's Opposition Gears Up To Give Aliyev Serious Challenge", 22/06/2013

¹⁹ Pour plus d'information sur le parti : voir DIDR, Note de synthèse, *Azerbaïdjan : Informations sur le Parti de la Société ouverte*, OFPRA, 07/11/2014, 5 p.

²⁰ Rustam IBRAGIMBEKOV a la nationalité azerbaïdjanaise et russe : voir Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "For Ibragimbekov, One Key Question: Will He Or Won't He?", 02/08/2013

²¹ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Tightening the screws, Azerbaijan's Crackdown on Civil Society and Dissent*, 02/09/2013, 106 p.

²² Trend, "Constitutional Court announces Ilham Aliyev as Azerbaijani President", 19/10/2013

²³ Trend, "Azerbaijan Democratic Party Not to Participate in Presidential Elections", 2/08/2008

²⁴ Caucasian Knot, "Members of opposition parties of Azerbaijan state widespread violations at presidential election", 09/10/2013

parole de l'Assemblée Nationale d'Azerbaïdjan²⁵. Forcé de démissionner en 1996, il quitte ses fonctions, officiellement pour des raisons de santé. Il émigre ensuite aux Etats-Unis, où il dénonce publiquement le président Heydar ALIYEV et les pratiques liberticides de son clan²⁶.

S'affichant dans le clan des réformistes-démocrates, il est élu en tant que co-président du Parti démocrate d'Azerbaïdjan en 2000, aux côtés d'Ilyas ISMAILOV²⁷. En 2003, l'ADP le désigne comme **candidat du parti pour les élections présidentielles**, afin d'affronter Ilham ALIYEV. La Commission électorale centrale rejette toutefois sa candidature, sous le prétexte fallacieux qu'il détient une carte verte américaine (alors qu'il possède le statut de réfugié aux Etats-Unis)²⁸. Rasul GULIYEV décide alors de soutenir la candidature d'Isa GAMBAR, du Parti Müsavat²⁹.

En parallèle, Rasul GULIYEV fait l'objet **d'un mandat d'arrêt international**, émis par les autorités azerbaïdjanaises. Certains observateurs azerbaïdjanais considèrent que ce mandat a été lancé par Heydar ALIYEV dans le but de contrecarrer l'un des concurrents les plus propices à remporter les élections présidentielles. Le 1^{er} mai 2003, Rasul GULIYEV fait l'objet d'une arrestation de la part des autorités néerlandaises à l'aéroport d'Amsterdam, en application du mandat d'arrêt international. Toutefois, les Pays-Bas relâchent l'homme politique, estimant que le mandat n'est pas fondé sur des indices suffisants³⁰.

En 2005, le retour de Rasul GULIYEV en Azerbaïdjan, en amont de la tenue des législatives, est très contesté par les autorités. Le 17 octobre, alors que son avion s'approche de l'aéroport de Baku, les autorités azerbaïdjanaises refusent de l'autoriser à atterrir. Rasul GULIYEV arrive finalement en Ukraine, où il est appréhendé par les autorités nationales, en raison de la persistance du mandat international à son encontre. Toutefois, le 20 octobre, une cour nationale ordonne sa libération et refuse son extradition vers l'Azerbaïdjan³¹.

En 2007, Rasul GULIYEV quitte l'ADP. Les sources divergent sur les raisons de son départ. Selon les déclarations de Sardar JALALOGLU, le parti aurait décidé d'exclure l'homme politique pour des motifs d'abus de pouvoir. Cette décision aurait causé la suspension de la coopération avec la coalition *Azadliq*³². Selon l'agence de presse azerbaïdjanaise *Trend*³³, Rasul GULIYEV aurait quitté le parti volontairement, suite à un revirement de prise de position de la part de l'ADP, qui aurait envisagé un dialogue avec les autorités. L'homme politique aurait alors décidé de partir pour former un nouveau parti : le Parti de la Société ouverte³⁴.

²⁵ Site internet de Rasul GULIYEV : <http://www.rasulguliyev.org/>

²⁶ OFPRA, avec la participation du CRR, *Azerbaïdjan et Arménie : Rapport de mission du 19 juin au 22 juillet 2006*, 01/04/2007, p. 33

²⁷ Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation, *Azerbaijan Democratic Party*, 01/06/2006

²⁸ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan: Presidential Elections 2003*, 10/2003

²⁹ Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation, *Azerbaijan Democratic Party*, 01/06/2006

³⁰ Eurasianet, "Azerbaijani Opposition Figure Rasul Guliyev Detained Overnight in the Netherlands", 01/05/2003

³¹ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan Parliamentary Elections 2005: Lessons Not Learned*, 31/10/2005, p. 25

³² Council of Europe – Parliamentary Assembly, *Honouring of obligations and commitments by Azerbaijan*, 30/03/2007, 40 p.

³³ Trend, "Azerbaijan Democratic Party Not to Participate in Presidential Elections", 2/08/2008

³⁴ Pour plus d'information sur le parti : voir DIDR, Note de synthèse, *Azerbaïdjan : Informations sur le Parti de la Société ouverte*, OFPRA, 07/11/2014, 5 p.

2.2. Un parti d'opposition dans la ligne de mire des autorités

L'ADP est un « petit » parti dont la structure et l'organisation sont floues. L'ADP dispose d'un site internet, qui toutefois n'est accessible qu'après avoir procédé à un enregistrement³⁵. Il finance par ailleurs un journal appelé *Hürriyet*³⁶, organe de presse du parti privilégié depuis sa création au début des années 1990.

Le parti est considéré comme un des plus radicaux et populaires dans la région du Nakhitchevan. Pourtant, il obtient peu de suffrages à chaque élection (1.1% aux élections de 2000 et un siège au parlement aux dernières législatives) – il rassemble tout de même de nombreux sympathisants lors des meetings organisés à Bakou³⁷. **Mais il suscite surtout beaucoup de méfiance de la part des autorités étatiques.**

Depuis la création de l'ADP, les dirigeants et les membres du parti sont effectivement régulièrement **confrontés à des violences, des intimidations et des arrestations abusives** de la part des autorités azerbaïdjanaises, plus particulièrement dans les périodes électorales.

En 2003, l'annonce du rejet de la candidature de Rasul GULIYEV à la présidence entraîne la tenue de protestations devant le siège de la Commission électorale centrale. La police réagit en tabassant les manifestants. Un rapport de l'ONG Human Rights Watch rapporte notamment que, le 3 octobre, des policiers s'en prennent violemment à un groupe de quatre militantes du parti, les rouant de coups. Une des militantes, Jofar ALMADOVA, est grièvement blessée. Toutefois, lorsque l'ambulance apprend que c'est une militante de l'ADP, elle refuse de la prendre en charge. Dans le même rapport, l'ONG note qu'un journaliste d'*Hürriyet* a été pris à parti par des policiers et sévèrement battu alors qu'il couvrait les manifestations qui se tenaient devant la Commission électorale. De manière plus générale, les journalistes d'*Hürriyet* sont régulièrement victimes d'agressions de la part de la police.

Alors qu'il est secrétaire général du parti, **Sardar JALALOGLU est lui-même victime de l'abus des autorités azerbaïdjanaises** quelques jours après le jour des élections³⁸. Le 18 octobre 2003, l'homme politique est appréhendé chez lui par des policiers, qui l'arrêtent et le placent en garde à vue, afin de l'interroger sur son implication dans la manifestation de l'avant-veille, à *Azadliq Square* (Baku). Il est finalement inculpé pour trouble à l'ordre public et utilisation de la violence contre des agents de l'Etat. Il rapporte à son avocat qu'il a été victime de telles violences qu'il a été incapable de marcher pendant plusieurs jours³⁹.

L'affaire de l'arrestation et de la maltraitance infligée à Sardar JALALOGLU va remonter à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). En 2007, la Cour conclue finalement à la violation de l'article 3 (interdiction de la torture et des traitements dégradants) et de l'article 13 (droit à un recours effectif) de la Convention européenne des droits de l'Homme et condamne l'Etat azerbaïdjanais à verser au requérant la somme de 10 000 euros⁴⁰.

En 2005, à l'approche des élections législatives, la police s'introduit dans les locaux de l'ADP. Plusieurs militants sont appréhendés et condamnés à des petites peines de prisons

³⁵ Site internet du Parti démocrate d'Azerbaïdjan : <http://adp-muxalifet.blogspot.fr/>

³⁶ Site internet du journal *Hürriyet* : <http://www.hurriyet.az>

³⁷ OFPRA, avec la participation du CRR, *Azerbaïdjan et Arménie : Rapport de mission du 19 juin au 22 juillet 2006*, 01/04/2007, p. 33

³⁸ U.S. Department of State, *2009 Human Rights Report: Azerbaijan*, 11/03/2010

³⁹ OSCE, *Trial Monitoring in Azerbaijan, 2006-2007*, 12/06/2013, p. 57

⁴⁰ European Court of Human Rights, *Case of Mammadov (JALALOGLU) v. Azerbaijan (Application no. 34445/04)*, 11/04/2007, 23 p.

pour trouble mineur à l'ordre public (Ilgar HALILOV, Garay NOVRUZOV)⁴¹. A l'annonce du retour de Rasul GULIYEV au pays, les pressions sur les militants de l'ADP en général se multiplient⁴².

En 2011, plusieurs militants de l'ADP, sont arrêtés et placés en détention, en amont de l'organisation d'un rassemblement « anti-gouvernement », prévu pour le 2 avril 2011. Trois militants ont notamment écopé d'une peine de 10 jours de prison pour trouble à l'ordre public⁴³.

La liste des exactions à l'encontre des membres de l'ADP est non exhaustive. A noter que le rapport de 2014 de l'ONG Human Rights Watch dénonce la persistance des arrestations abusives et des intimidations dont sont victimes les militants de l'opposition politique⁴⁴.

⁴¹ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan Parliamentary Elections 2005: Lessons Not Learned*, 31/10/2005, p. 24

⁴² *Ibid.*

⁴³ Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "Activists Detained In Baku Ahead Of Opposition Rally", 31/03/2011

⁴⁴ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *World Report 2014: Azerbaijan*, 2014

Bibliographie

[Sites web consultés entre le 30 octobre et le 7 novembre 2014]

Documents OFPRA

DIDR, Note de synthèse, *Azerbaïdjan : Le Front populaire et le Parti social-démocrate*, OFPRA, 19/08/2014, 7 p.

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/azerbaïdjan_le_front_populaire_et_le_parti_social_democrate.pdf

OFPRA, avec la participation du CRR, *Azerbaïdjan et Arménie : Rapport de mission du 19 juin au 22 juillet 2006*, 01/04/2007, 266 p.

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:41662

Rapports

Rapports internationaux

OSCE, *Trial Monitoring in Azerbaijan, 2006-2007*, 12/06/2008, 73 p.

<http://www.osce.org/baku/32355?download=true>

Council of Europe – Parliamentary Assembly, *Honouring of obligations and commitments by Azerbaijan*, 30/03/2007, 40 p.

http://www.ecoi.net/file_upload/1329_1201011659_edoc11226.pdf

International-Parliamentary Union, *AZERBAIJAN – Milli Mejlis (National Assembly), Election in 2005*, 2005

http://www.ipu.org/parline-e/reports/arc/2019_05.htm

Rapports nationaux

Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), *Azerbaïdjan : Durcissement d'un pouvoir corrompu à l'approche des élections présidentielles d'octobre 2013*, 21/03/2013

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:89753

U.S. Department of State, *2009 Human Rights Report: Azerbaijan*, 11/03/2010

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2009/eur/136020.htm>

Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation, *Azerbaijan Democratic Party*, 01/06/2006

http://www.ecoi.net/file_upload/response_en_67485.html

Rapports d'ONG

HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *World Report 2014: Azerbaijan*, 2014

<http://www.hrw.org/world-report/2014/country-chapters/azerbaijan?page=3>

AMNESTY INTERNATIONAL, *Downward spiral: continuing crackdown on freedoms in Azerbaijan*, 10/2013, 30 p.

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR55/010/2013/en/fe90854b-849a-4c79-b235-5d12e3959d34/eur550102013en.pdf>

HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Tightening the screws, Azerbaijan's Crackdown on Civil Society and Dissent*, 02/09/2013, 106 p.

<http://www.hrw.org/reports/2013/09/01/tightening-screws>

HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan Elections and After*, Human Rights Watch Briefing Paper, 18/11/2005, 6 p.

<http://www.hrw.org/legacy/backgrounder/eca/azerbaijan1105/azerbaijan1105.pdf>

HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan Parliamentary Elections 2005: Lessons Not Learned*, 31/10/2005, 28 p.

http://srv-flora-prod/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:27833

HUMAN RIGHTS WATCH (HRW), *Azerbaijan: Presidential Elections 2003*, 10/2003

<http://www.hrw.org/legacy/backgrounder/eca/azerbaijan/azerbaijan-elections2003.pdf>

Articles scientifiques

ALIEVA Leila, *Political Party Regulation in the Republic of Azerbaijan*, Center for National and International Studies (Azerbaïdjan), 01/2012

http://cnis-baku.org/en/wp-content/uploads/2012/07/Final_Leila_OSCE_Political-Parties_edited_8_07_2012.doc

Articles de presse

Trend, "Constitutional Court announces Ilham Aliyev as Azerbaijani President", 19/10/2013, <http://en.trend.az/azerbaijan/politics/2202555.html>

Caucasian Knot, "Members of opposition parties of Azerbaijan state widespread violations at presidential election", 09/10/2013, <http://eng.kavkaz-uzel.ru/articles/26017/>

AGAYEV Zulfugar, "Azerbaijan's Opposition Names New Candidate to Challenge Aliyev", *Bloomberg*, 23/08/2013

<http://www.bloomberg.com/news/2013-08-23/azerbaijan-s-opposition-names-new-candidate-to-challenge-aliyev.html>

Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "For Ibragimbekov, One Key Question: Will He Or Won't He?", 02/08/2013

<http://www.rferl.org/content/azerbaijan-opposition-ibragimbekov-return/25064302.html>

Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "Azerbaijan's Opposition Gears Up To Give Aliyev Serious Challenge", 22/06/2013

<http://www.rferl.org/content/azerbaijan-opposition-unites-challenge/25024957.html>

Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "Azerbaijani Opposition Plans New Wave Of Protests", 30/07/2012

<http://www.rferl.org/content/azerbaijani-opposition-plans-new-wave-of-protest/24661517.html>

Trend, "Head of Azerbaijani opposition party seeks a common ideology", 19/01/2012

<http://en.trend.az/azerbaijan/politics/1981693.html>

Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL), "Activists Detained In Baku Ahead Of Opposition Rally", 31/03/2011

http://www.rferl.org/content/azerbaijan_opposition/3542912.html

Trend, "Azerbaijan Democratic Party Not to Participate in Presidential Elections", 2/08/2008, <http://en.trend.az/azerbaijan/politics/1261204.html>

Eurasianet, "Azerbaijani Opposition Figure Rasul Guliyev Detained Overnight in the Netherlands", 01/05/2003

<http://www.eurasianet.org/departments/insight/articles/eav050203.shtml>

Textes législatifs et jurisprudence

European Court of Human Rights, *Case of Mammadov (JALALOGLU) v. Azerbaijan* (Application no. 34445/04), 11/04/2007, 23 p.

<http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-78978>

European Commission For Democracy Through Law (Venice Commission), *Law on Political Parties of the Republic of Azerbaijan, adopted on 3 June 1992, 2/06/2004*

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=OCCYQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.legislationline.org%2Fdownload%2Faction%2Fdownload%2Fid%2F3845%2Ffile%2FAzerbaijan_law_Political_Parties_1992_am2004_en.pdf&ei=0X1XVLijLpT7aqiqAg&usq=AFQjCNFPP_EcFO4kQbUICHpCWJRr_Pae0Q&sig2=oXIm-8Zdz90lqf5FBenZqg

Autres

Site internet du Parti Démocratique d'Azerbaïdjan : <http://adp-muxalifet.blogspot.fr/>

Site internet de Rasul GULIYEV : <http://www.rasulguliyev.org/>

Site internet du journal *Hürriyet* : <http://www.hurriyet.az>